

Pour Cazeneuve, dire qu'écouter de la musique transforme en porc n'est pas porteur de haine...

écrit par Claude Laurent | 28 novembre 2015



Nous avons eu droit jeudi soir aux questions et réponses à Mr Cazeneuve dans l'émission FR2 DPDA de D Pujadas.

Une Brestoise questionna le ministre au sujet de l'imam Houdeyfa et de son prêche déclarant aux enfants qu'écouter la musique transformait l'auditeur en singe et en porc.

Un extrait vidéo de la pensée lumineuse du bouc, pardon du barbu, s'afficha sur le mur écran.

Pour Cazeneuve, ces paroles ne rentrent pas dans le cadre de la loi, elles ne sont pas porteuses de haine ! (C'est pareil pour un dessin de ministre léchant les babouches ?)

NDR: sinon qu'un enfant conditionné par cette transmission d'amour peut, à la longue, se faire une mauvaise opinion de nous à laquelle s'ajoutera, pour enfoncer le clou, « *les juifs et les chrétiens, qu'Allah les anéantissent...* ».

Quoique nous pouvons être sûr que pareille sourate ne sera pas lue dans les mosquées « modérées ».

La Brestoise intervint aussi concernant 27 plaintes au commissariat contre 9 ennikabées. *»n'y a-t-il pas trouble à l'ordre public », »les habitants sont inquiets, on ne voit que leurs yeux »...*

Pour Mr Cazeneuve, les préfets ont pour ordre de faire respecter la loi, la laïcité, les valeurs de la république!

Un autre intervenant, musulman, eut l'idée géniale de se placer, place de la République, les yeux bandés pour montrer sa confiance et récolter des embrassades.

L'islam c'est pas terroriste, non non!

Un autre témoin, musulman, habitant le quartier d'un des kamikaze soutint qu'il avait eu un parcours ordinaire...on eut encore droit à l'islam c'est pas ça dans les mosquées.

Ces 2 musulmans étaient probablement bien sincères, mais j'aurais aimé qu'ils nous citent la fatiha, pour voir si les 2 derniers versets incriminant les juifs et les chrétiens sont récités cinq fois par jour.

Malheureusement, aucun intervenant du public ne souleva l'existence des sourates violentes ou incitatrices de haine dans les bouquins islamiques.

Le ministre se retranchant derrière la laïcité à répandre, l'apprentissage de l'histoire et blabla (sans préciser s'il fallait distribuer des copies d'un des panneaux de [Sigrid Huncke](#) posé à Vouneuil sur Vienne qui rappelle la force morale et la tolérance des combattants musulmans en 732)!

On n'est pas sorti de l'auberge.

Un flash cérébral m'atteint pendant l'enfumage:

Pour les lecteurs confrontés à la Taqyia avec l'argument tronqué « nulle contrainte en religion »:

Lire sur le site de M Valette, ce faux argument.

Interprétation du verset coranique 2:256 à travers les siècles». par Sami Aldeeb.

Extrait:

[...]Voici d'abord ce verset dans son intégralité, traduit par l'auteur: « *Nulle contrainte dans la religion! La bonne direction s'est distinguée du fourvoisement. Quiconque mécroit aux idoles et croit en Dieu tient à l'attache la plus sûre et imbrisable. Dieu est écouteur, connaisseur.* »

[...]Ce texte, nous apprend Aldeeb, est l'un des innombrables exemples de versets incompréhensibles et controversés. Il entre par ailleurs en contradiction avec ce Hadith (actes et paroles de Mahomet):

«*Celui qui change de religion, tuez-le!*»

Une prescription inscrite dans la charia et confirmée en 1996 encore dans un code pénal arabe unifié, adopté à l'unanimité par le Conseil des ministres arabes de la justice, publié sur le site de la Ligue arabe.[...]

Les principales conclusions des jurisconsultes peuvent se résumer ainsi :

– «*Nulle contrainte en religion*» ne signifie pour aucun exégète le droit de quitter l'islam ou de ne pas pratiquer ses obligations (jeune, prière, aumône, etc.) Les personnes nées musulmanes ont l'interdiction de quitter cette religion. L'apostasie est interdite.

– L'écrasante majorité des exégètes estiment que le sens général du verset (c'est-à-dire: liberté absolue) a été abrogé par les versets qui prescrivent le combat contre les autres religions.

– Le 2:256 ne reste valable que dans le sens de non-imposition de la conversion aux «gens du livre» (chrétiens et juifs principalement). Ils doivent choisir entre se convertir à l'islam ou conserver leur religion en payant l'impôt spécial - ce qui est aussi une contrainte. S'ils refusent ces deux options, ils sont mis à mort.

– Les polythéistes n'ont le choix qu'entre la conversion ou la mort. [...]

<http://boulevarddelislamisme.blog.tdg.ch/archive/2015/05/12/pas-de-contrainte-en-religion-selon-le-coran-verifions-267143.html>

A lire dans la foulée:

La dissimulation et l'aumône : des armes pour l'extension de l'islam.

Sami Aldeeb autopsy les versets et les exégèses consacrés à la «taqiyyah» et à la «zakat». Deux nouvelles démonstrations de l'application au XXIème siècle d'injonctions toxiques nées au VIIe.

<http://www.dreuz.info/2015/11/26/la-dissimulation-et-laumone-des-armes-pour-lextension-de-lislam/>

Claude Laurent, responsable RR Picardie